

## « Pour une vision partagée de la circulation des hommes en Méditerranée »

---

En partenariat avec la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne.

Animateur : Eric Revel de LCI

Avec Charles Milhaud, Président de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne ; Brice Hortefeux, Ministre de l'Immigration, de l'intégration, de l'Identité nationale et du développement solidaire ; Missou sbih, Ambassadeur d'Algérie en France ; Fathallah Sijilmassi, Ambassadeur du Royaume du Maroc en France ; Benjamin Stora, Professeur d'histoire du Maghreb à l'INALCO ; Xavier Thierry, Démographe à l'INED ; Patrick Weil, Directeur de Recherche au CNRS

### Propos de Charles Milhaud, Président de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne

Le Méditerranée est la première zone de migration au monde en raison des écarts de développement qui y demeurent entre le Nord et le Sud.

En ce qui concerne les flux migratoires, les intérêts respectifs du Nord et du Sud n'ont jamais été aussi complémentaires.

Pour le Nord, il peut permettre de pallier au vieillissement de la population et de renforcer la vigueur du marché du travail.

Pour le Sud, l'immigration qualifiante est une chance. Elle permet la circulation du savoir à condition de faire perdurer le lien avec les pays d'origine. Parfois cette immigration qualifiante est créée de toute pièce à l'aune de l'exemple taiwanais. Les Etats doivent favoriser et faciliter ce type de migrations.

### Propos de Brice Hortefeux

La volonté du Président Sarkozy de mettre en place une Union Pour la Méditerranée constitue un tournant historique.

La création du ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire a eu le mérite d'interpeller l'opinion publique. Par ailleurs, elle a permis d'affirmer que l'immigration doit être régulée et maîtrisée notamment par la lutte contre les passeurs. Par exemple, 18 Africains sont récemment morts au large de Malte. C'est particulièrement choquant lorsque l'on sait que certains passeurs gagnent jusqu'à 16 000 euros par semaine. Selon lui, on doit donc lutter contre l'immigration clandestine

Par ailleurs, il faut souligner que la France a un taux de fécondité aux alentours de 1,9 contrairement à l'Italie et à l'Espagne où elle s'élève aux alentours de 1,3 et 1,4. Ainsi la France n'a pas un besoin illimité d'immigration.

Un autre problème demeure dans la capacité d'accueil de populations immigrées puisque la France a aujourd'hui un déficit d'1 million de logements. Ainsi nous ne pouvons pas nous livrer à des régularisations en masse. Il faut adresser ce message à la communauté internationale mais aussi aux communautés d'origines.

Néanmoins, nous ne sommes pas pour une immigration zéro en ce qu'elle n'est pas possible et pas souhaitable.

Il y a un certain nombre de mesures déjà concrétisées : la carte compétence des talents permet aux immigrés de bénéficier d'un titre de séjour de 3 à 6 ans. Ils rentrent ainsi dans leurs pays d'origine qui peuvent profiter de leurs compétences

Enfin, il faut mobiliser des entrepreneurs au service des migrants. 80% de l'épargne des migrants en France est orientée vers la consommation. Il faut encourager l'utilisation de cette épargne vers l'investissement.

Au-delà de cela, les pays de la Méditerranée doivent être au cœur d'une réflexion concertée. Les pays du Maghreb ne sont plus uniquement des pays d'origine des migrants. Ils deviennent des pays de transit. C'est une évolution récente, rapide et forte. Cela doit entraîner une adaptation des politiques migratoire nationales.

Parallèlement à cette action, il y a des accords bilatéraux de politiques conclus par la France d'égal à égal entre pays souverains avec notamment le Gabon, le Congo, le Bénin et le Sénégal. Ces accords ne consacrent pas la fermeture de la France aux immigrants.

Il faut à la fois organiser une maîtrise des flux migratoires et renforcer l'attractivité de nos territoires.

#### Propos de Missou Sbih, Ambassadeur d'Algérie en France

Selon lui, son approche implique une dimension humaine des rapports entre les pays de la Méditerranée.

Nous pouvons à la lumière d'une analyse rigoureuse s'interroger sur les raisons pour lesquelles le processus Euromed n'a pas répondu aux attentes.

Nous ne pouvons plus continuer à prôner la libre circulation des biens, des capitaux et des services et dans un même temps limiter la circulation des personnes.

Les pays du sud concernés, se sont tout au long de ces discussions interrogées sur la finalité, les contours, le contenu et les conditions de la réalisation de l'Union pour la Méditerranée et sur la place qu'ils auront à jouer en son sein

Selon lui, ce projet a connu une notable évolution notamment en passant d'une Union méditerranéenne à une Union Pour la Méditerranée si bien qu'on a du mal à saisir la réelle portée de ce projet. Par ailleurs, il faut reconnaître en dépit des consultations bilatérales que le projet de l'Union Pour la Méditerranée résulte de négociations exclusivement menés entre les pays de l'Union Européenne.

Il désire que tout soit mis sur la table sans restriction lors des consultations des pays du sud et notamment la dimension humaine.

Cette dimension humaine correspond à la protection des communautés immigrées, au partage du savoir, au développement de la coopération universitaire et scientifique et à la nécessité de favoriser la circulation des personnes. Cette dimension vise à partager une vision commune de la problématique migratoire.

Le co-développement est lié à la politique d'immigration et est le seul moyen de contenir les flux migratoires. C'est une conception différente fondée sur une coopération entre le pays du Nord et Sud pour donner un contenu concret à la notion de prospérité partagée.

Dans la phase de consultation qui va être engagée avec les pays du sud de la Méditerranée, la conception de la dimension humaine est l'élément le plus structurant qui doit être érigé dans l'Union Pour la Méditerranée. Ainsi au moment où l'on reparle de préférence communautaire, pourquoi ne pas instaurer un espace Schengen euro-méditerranéen ?

Ce serait un projet concret, prioritaire et mobilisateur avec une portée psychologique et politique considérable.

Cela bâtirait une l'Union Pour la Méditerranée tout autre qu'un Barcelone II.

L'enjeu est que si nous faisons abstraction de la dimension humaine et politique du projet on risque de compromettre la finalité de ce projet.

Proposde Xavier Thierry, Démographe à l'INED

En 10 ans, les flux migratoires des 10 pays du sud de l'Euromed ont été multipliés par 3. Par ailleurs, les migrants en provenance de l'Egypte, du Moyen Orient et de la Syrie vont s'accroître dans les années à venir.

Propos de Fathallah Sijilmassi, Ambassadeur du Royaume du Maroc en France

Il déclare avoir une grande convergence de vue avec l'ambassadeur d'Algérie.

Selon lui, à partir du moment où l'on parle d'une perspective d'union, nous devons parler des valeurs qui constituent le socle commun de cette union. Aujourd'hui, on doit tirer les conséquences pour faire en sorte que cette Union Pour la Méditerranée rassemble les opinions de l'ensemble des Etats partenaires au processus.

Aujourd'hui, nous ne pouvons plus parler de flux migratoires, nous devons parler d'une population euro-méditerranéenne. En effet, il existe une réalité sociologique qui doit constituer la base de départ de ce que nous voulons traiter : par exemple, 1 million de marocains vivent en France dont 60% de binationaux.

En outre, il y a une réalité humaine de flux incessant. Pour preuve, il y a 100 vols par jour entre la France et le Maroc.

La question de l'immigration clandestine doit être certes traitée mais l'essentiel sont les communautés installées de part et d'autre de la méditerranée. Il y a une nécessité impérieuse de créer un observatoire des populations et à partir de là de définir les politiques qui doivent être mises en place.

#### Propos de Patrick Weil, Directeur de Recherche au CNRS.

Au fond dans ces flux, il y a 3 acteurs principaux :

1. Les Etats
2. Les Entreprises
3. Les individus

Si les Etats accompagnaient les désirs des individus, ils seraient beaucoup plus efficaces dans leur réglementation.

On ne prévoit pas assez les statuts assurant les aller et retour des migrants. Des statuts trop restrictifs font fuir les qualifiés de la Méditerranée vers d'autres horizons que l'union Européenne. L'Europe peut être à la fois plus attractive pour les hommes et être plus compétitives que l'Amérique pour les qualifiés. On pourrait par exemple instaurer un master européen permettant une circulation entre l'Europe et l'Afrique.

Depuis une loi de 2006, il existe des statuts de travailleurs saisonniers d'une durée de 3 ans. On pourrait accroître cette durée.

En 1998, une carte retraitée a été créée permettant après 15 ans de retraite de toucher sa pension dans son pays d'origine

Propos de Benjamin Stora, Professeur d'histoire du Maghreb à l'INALCO

Benjamin Stora a proposé notamment la création d'une maison d'édition euro-méditerranéenne en ce que la question culturelle est essentielle dans un projet de sécurisation.

Selon lui, malgré un espace de circulation pratiqué par des millions de personnes, il y a une absence de traduction politique de cet espace de circulation.